



Conseil d'établissement
 Séance extraordinaire du 8 juin 2023
 19h à 20h
 TEAMS
 Procès-verbal

Sont présents		
Poste	La composition	Groupe représenté
1	Madame Dalia Ramy	Représentante des parents
2	Madame Marilyn Gauthier	Représentante des parents
3	Madame Angelina Raimondo	Représentante des parents
4	Monsieur Samir Dadci	Représentant des parents
1	Madame Danielle Pigeon	Enseignante
2	Madame Isabelle Boileau	Enseignante
3	Madame Myriam Vincent	Enseignante
4	Madame Lily Poisson	Enseignante
Seront également présents à la table du conseil :		
	Madame Nada Haouili	Directrice de l'école
	Madame Caroline Cloutier	Directrice adjointe de l'école
Sont absents		
1	Madame Chantal Saccomani	Technicienne du service de garde
2	Madame Nicole Cardinal	Membre de la communauté
3	Madame Cindy Subaihi	Représentante des parents
4	Madame Amira Beghadi	Représentante des parents
5	Madame Sophie Lespérance	Enseignante

77	La convocation, le quorum et les présences :
	Madame Ramy, présidente, ouvre la séance à 19h05 après avoir constaté que tous sont prêts à commencer dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Mme Haouili passe la parole à la présidente, Mme Ramy qui confirme le quorum.

78	L'adoption de l'ordre du jour :
015-CÉ 22/23 – 78	CONSIDÉRANT Que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT Que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Boileau et appuyé par Madame Vincent, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 8 juin 2023 tel que présenté.

Duré	No	Sujet	Objet
5 min.	77	a) Adoption de l'ouverture par la présidente b) Présences - vérification du quorum	Adoption Constat
2 min.	78	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
<u>30 min.</u>	79	Travaux du conseil :	
20 min		a) Budget prévisionnel 2023-2024	Adoption
5 min		b) Mesures visant à favoriser l'accès aux services, activités scolaires et matériel (Annexe 1)	Établir
3 min		c) Matériels didactiques (Annexe 2)	Approbation
5 min		d) Principes d'encadrement du coût des documents et du matériel d'usage personnel (Annexe 3)	Établir
3 min	e) Liste du matériel d'usage personnel - Fournitures scolaires (Annexe 4)	Approbation	
1 min	80	Levée de la séance	Adoption

79	Les travaux du conseil d'établissement :	
79-a)	Budget prévisionnel 2023-2024	
015-CÉ 22/23 – 73 a)	PRÉAMBULE	Madame Haouili présente le budget prévisionnel 2023-2024.
	CONSIDÉRANT	Les différents fonds sont présentés, expliqués et commentés au besoin. La situation financière s'apparente à celle de cette année. Que tous les budgets ne soient pas encore entrés et qu'il pourrait y avoir d'autres changements.

	EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Madame Gauthier et appuyé par Madame Poisson qu'il est résolu à l'unanimité
	D'ADOPTER	Le budget prévisionnel 2023-2024.
79-b)	Mesures visant à favoriser l'accès aux services, activités scolaires et matériel (annexe 1)	
015-CÉ 22/23 – 79b)	PRÉAMBULE	Madame Ramy présente l'annexe 1 : mesures visant à favoriser l'accès aux Services, activités scolaires et matériel.
	CONSIDÉRANT	Qu'il y a des familles qui rencontrent des difficultés financières.
		Qu'on offre différentes possibilités de conclure des ententes avec des parents.
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité
D'ÉTABLIR	Les mesures favorisant l'accès aux services, activités scolaires et matériel pour l'année 2023-2024. Voir la résolution Annexe 1.	
79 c)	Matériels didactiques 23-24 (annexe 2)	
015-CÉ 22/23 – 73c)	PRÉAMBULE	Madame Haouili présente l'annexe 2 : le matériel didactique 2023-2024 par niveau.
	CONSIDÉRANT	Que les cahiers d'activités soient utilisés à 75%.
		le choix est fait par unanimité entre les enseignants et par niveau en respectant le programme.
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER	Le matériel didactique établi par les enseignants par niveau pour l'année 23-24 et voir Annexe 2.	
79 d)	Principes d'encadrement du coût des documents et du matériel d'usage personnel (annexe3)	
015-CÉ 22/23 – 79d)	PRÉAMBULE	Madame Ramy présente l'annexe 3 : les principes d'encadrement du coût des documents et du matériel d'usage personnel.
	CONSIDÉRANT	Que le montant maximal est de 120\$ pour les classes régulières et 140\$ pour les classes intensives.
		Possibilité de référer des familles à des organismes d'aide. Possibilité d'aider certaines familles dans le besoin
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité
D'ETABLIR	Les principes d'encadrement du coût des documents et du matériel d'usage personnel pour l'année 2023-2024 et voir Annexe 3.	

79e)	Liste du matériel d'usage personnel – fournitures scolaires (annexe 4)	
015-CÉ 22/23 – 79e)	PRÉAMBULE	Madame Haouili présente l'annexe 4 : la liste du matériel d'usage personnel, les fournitures scolaires par niveau.
	CONSIDÉRANT	Que les enseignants ont différents besoins, ce qui justifie les différences de prix Que le prix total respecte les principes d'encadrement des coûts
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Poisson et appuyée par M. Dadci, il est résolu à l'unanimité
	D'APPROUVER	La liste du matériel d'usage personnel dont les fournitures scolaire pour l'année 23-24.

80	Levée de la séance :	
015-CÉ 22/23 – 80	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour adopté est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Pigeon appuyée par M. Dadci, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 19h56.